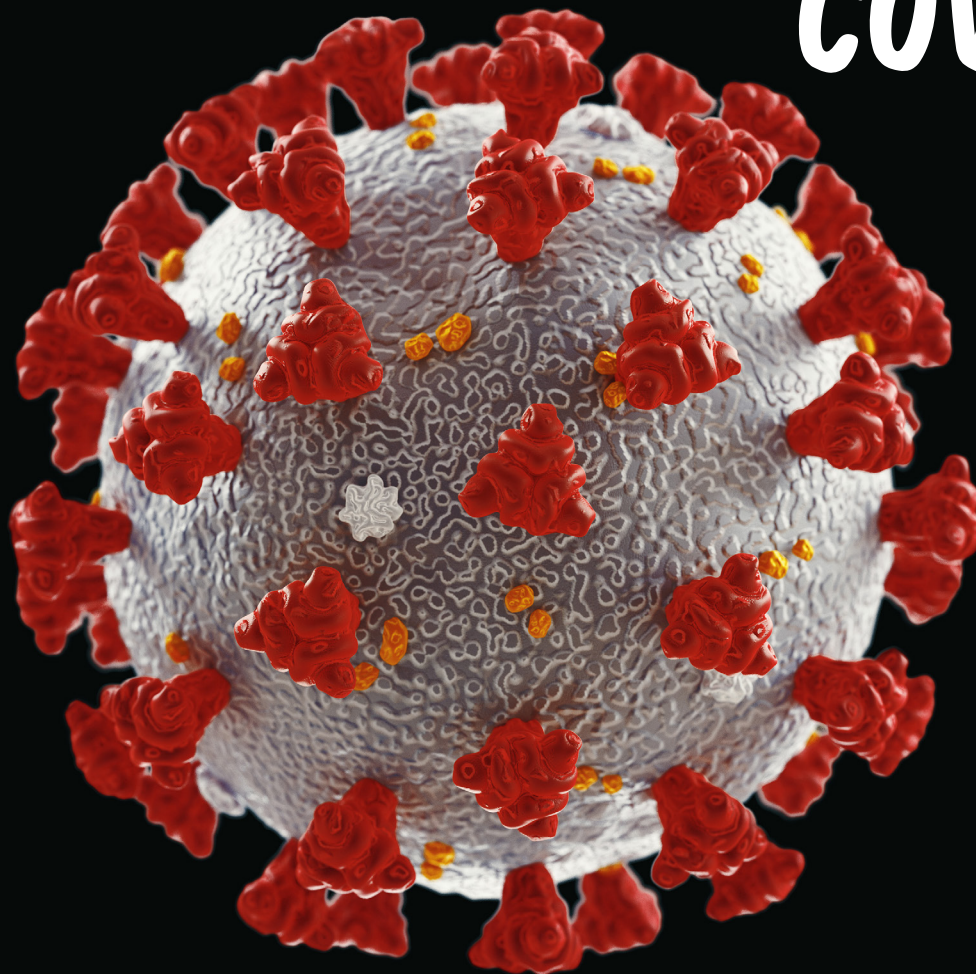


Le courrier du militant

Fédération
Nationale
Equipement
Environnement

la
cgt

COVID-19



**DES MOYENS PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES
POUR NOS SERVICES PUBLIQUES DE SANTÉ !**



CEREMA

Dans l'action, défendons l'expertise technique !



VNF

Le développement de la voie d'eau



ANCT

Une réponse en trompe l'oeil !



Météo-France

Contre vents et marées, battons nous !



IGN

Des contrats plutôt que des missions

Depuis plus de 20 ans les crises se succèdent alors que la prédation du capitalisme mondialisé et son économie de marché dégradent la planète et mettent en concurrence les travailleurs et les peuples. Quels enseignements ont été tirés des tempêtes, des tsunamis et plus récemment de l'explosion de Lubrizol en janvier, alors que mi-mars l'usine classée Séveso Sapiol à Rouen a connue à son tour une explosion !



La crise du Covid 19 est un des révélateurs des méfaits de la destruction des services publics et de notre modèle social au bénéfice de la marchandisation de la santé, des profits de l'industrie pharmaceutique ... Que penser des

routes, des ponts, des voies ferrées, de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des espèces, de l'objectif zéro déchet plastique dans 10 ans ... dans une économie livrée à la prédation des marchés. Le service public doit sortir du secteur marchand et être au service de l'intérêt général et non aux tenants du capital.

Aujourd'hui les hôpitaux ne peuvent plus faire face à l'affluence de cas critiques faute de moyens ! Pour limiter ce désastre, pas d'autre solution que de ralentir la propagation du virus pour éviter une recrudescence de décès. Mais à quel prix ! 300 milliards d'euros, soit le budget annuel de l'Etat, injectés pour sauver l'économie qui ruine nos services publics et notre modèle social. Et qui payera la note ? Car, qui produit la richesse ?

La guerre évoquée par le président de la république c'est celle que l'on doit mener contre l'économie capitaliste, qui voit chaque année augmenter le nombre de milliardaires, pour défendre le service public bien commun de tous et notre modèle social pour garantir à chacun une vie décente.

Alors dès la fin de la crise du Covid 19 que nous espérons toutes et tous, tenons-nous prêts à obliger le Président de la République et sa majorité à entendre nos voix pour défendre et améliorer le service public et notre modèle social, à commencer par le retrait du projet de réforme des retraites, l'abrogation de la loi de la transformation publique, la suppression de l'austérité ...

SOMMAIRE

- 2 ÉDITO
- VIE DANS LES SERVICES
- 3 ■ CEREMA
Dans l'action, défendons l'expertise technique !
- 4 ■ MÉTÉO-FRANCE
Contre vents et marées, battons nous !
- 5-8 ■ VNF
Le développement de la voie d'eau
- 9-10 ■ IGN
Des contrats plutôt que des missions
- 10-11 ■ ANCT
Une réponse en trompe l'oeil !
- 12-13 LES RETRAITÉS
- Tribune de l'UFR
- 14-15 VIE SYNDICALE
- L'argent de ma cotisation, à quoi sert il ?

TOUTE NOTRE ACTUALITE
SUR INTERNET

www.equipementcgt.fr

Facebook : @CGTEcologieTransportLogement

Le courrier du militant
de la Fédération Nationale CGT
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : fd.equipement@cgt.fr
Site Internet : www.equipementcgt.fr

Directeur de publication :
Philippe GARCIA

IMPRIMEUR:
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET: 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE:
BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0724 S 06937. ISSN 1277-6459
Périodicité : trimestriel
abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 €



Dans l'action depuis novembre Défendons l'expertise technique publique

La direction générale du Cerema a annoncé le 7 novembre dernier les orientations de son projet appelé « Cerem'Avenir ». Celui-ci vise principalement à adapter l'établissement à une diminution drastique des effectifs : dépassant les 3000 salarié.e.s à sa création en 2014, il doit passer sous la barre des 2400 d'ici 2022. Ces orientations, décidées par le gouvernement, contredisent les ambitions de façade de celui-ci en faveur des enjeux de la transition écologique.

En effet, dès sa création, le Cerema connu une baisse continue et considérable de ses moyens humains et financiers, alors qu'il a été créé pour devenir un acteur majeur, au plan national et dans les territoires, de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

À l'heure de la difficile mise en place de la coquille vide de l'« Agence Nationale de la Cohésion des Territoires » voulue hypocritement par Macron, ce démantèlement d'un établissement qui a vocation à accompagner les acteurs locaux dont les collectivités (et en particulier celles qui sont les plus démunies en moyens et ingénierie) est un signe de plus de la duplicité du pouvoir.

Depuis le 7 novembre, les mobilisations du personnel se multiplient partout soutenues et encouragées par les organisations syndicales. Les salarié.e.s refusent les abandons de missions, les mobilités forcées, mais aussi la perte d'ancrage territorial.

En effet, notamment dans plusieurs implantations situées dans des territoires sinistrés du point de vue de l'emploi public, les collègues dont le poste a vocation à être supprimé ont compris qu'aucune solution ne leur sera probablement proposée sur leur site. C'est ainsi la spécificité du Cerema comme établissement offrant une expertise publique et pluridisciplinaire au plus près des territoires qui est remise en cause.

Début janvier, Boycott des vœux du directeur du Cerema sur l'ensemble des 35 sites.

Le 14 janvier, l'ensemble des syndicats a été reçu par la secrétaire générale du Ministère, qui s'est dit sensible aux arguments avancés par les syndicats notamment sur les points suivants :

- la territorialité menacée par la diminution des effectifs et la polarisation des certaines compétences sur quelques sites ;
- l'expertise publique, menacée à court terme, pour le Ministère et la Nation
- la solidarité dégradée avec les territoires démunis en ingénierie (zones blanches),
- les injonctions contradictoires entre l'accroissement de la présence de l'État et la courbe des effectifs menaçant les petites antennes locales,
- les risques psycho-sociaux générés par l'historique du service et par Cerem'Avenir,
- la nécessité d'améliorer les mesures d'accompagnement.

Le 6 février, à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-UNSA, ce sont plus du quart¹ des agents notre établissement qui ont choisi de faire grève.

Un tel taux de grévistes, c'est juste énorme, et ça la direction et la tutelle le savent très bien même si elles ne le diront naturellement pas... L'ampleur du rejet de Cerem'Avenir est donc extrêmement large en dépit des effets de communication et de pseudo co-construction de la direction.

Maintenant, devant l'absence de réponse du ministère, tutelle du Cerema, les organisations syndicales sont en train de préparer de nouvelles actions. Les agents sont conscients que seule la mobilisation pourra faire bouger cette trajectoire destructrice d'un des l'outil technique du ministère.



Météo-France **contre vents et marées,** **des « météos » qui se battent !**

Météo-France est un EPA (Établissement Public de l'état à caractère administratif) depuis 1993, dépendant actuellement du MTES. Son budget est constitué essentiellement des subventions de l'Etat, auxquelles s'ajoutent des redevances aériennes liées au travail fait pour l'aéronautique (environ 25 % du budget), des ressources commerciales (environ 8 % du budget).

Des missions importantes...

Météo-France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens.

A ce titre, il assure la satisfaction des besoins pour la sécurité civile, la prévention des risques majeurs et la sûreté nucléaire. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il contribue également, par ses informations et son expertise, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique.

... mais des moyens en baisse !

Les gouvernements successifs ont cassé l'organisation de notre établissement, et cela continue. Météo-France est passé d'au moins un centre météo par département en 2008 complétant le travail des services nationaux et régionaux, à seulement 7 centres régionaux en 2022 ! L'établissement a vu ses effectifs diminuer de plus de 20% depuis dix ans (3700 agents en 2008 et 3000 en 2018). La suppression programmée de 475 ETP (Equivalent Temps Plein) dans le cadre d'« Action Publique 2022 » amènerait l'effectif à 2500 ETP dans moins de 2 ans. La qualité du service rendu en matière de sécurité des personnes et des biens a déjà été dégradée. Notre capacité à répondre aux politiques publiques liées au changement climatique est à nos yeux profondément mise en péril. La baisse du nombre de relais locaux nous empêche de communiquer au plus près des usagers et des clients.

Actualité revendicative

Le SNM/CGT s'est lancé depuis plusieurs années dans un gros chantier pour faire vivre l'éducation populaire en son sein. Son congrès de novembre 2019 en est un exemple

réussi : un moment convivial avec beaucoup de jeunes camarades, et des débats denses, riches, où on réfléchit aussi à la mise en œuvre des décisions.

Un fonctionnement en groupes de travail par thèmes permet aussi aux adhérents de s'investir dans les domaines qui les intéressent le plus, surtout pour celles et ceux qui ne se retrouvent pas forcément dans les débats plus généralistes.

Ces derniers mois, cette dynamique a permis de mener un gros travail sur trois axes :

- l'égalité femmes-hommes, avec des camarades très investi-e-s. La direction de Météo-France a dû enfin créer un groupe de travail sur ce sujet et désigner une « référente égalité ». Le SNM/CGT a fait le constat que la bataille sur l'égalité professionnelle profitait à tout le monde : les projets de réorganisations des directions sont souvent prises en défaut vis-à-vis de cet angle.
- la santé au travail : suite aux nombreuses réorganisations déjà effectives ou en projet, des expertises ont été demandées par les représentants syndicaux siégeant au CHSCT de l'établissement. Des plans d'actions sont en cours d'élaboration : le SNM/CGT cherche à ce que la direction de Météo-France se donne les moyens de les appliquer.
- les conditions de travail : avec le développement du travail à distance, la CGT a fortement contribué à l'élaboration d'un guide du travail à distance pour éviter l'isolement des collègues et pour clarifier qui fait quoi. Face aux baisses d'effectifs, le SNM/CGT défend des rythmes de travail soutenables. Les représentants CGT exigent par exemple des simulations de planning, ce qui a permis d'éviter des absurdités !

Et bien sûr, le SNM/CGT participe à la lutte pour le retrait du projet de loi sur les retraites. D'ailleurs, une revendication est portée depuis de longues années par la CGT à Météo-France : la reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit et du travail posté.



VNF

Le développement de la voie d'eau : un vecteur de report modal vertueux

La France compte 8 500 km de voies navigables. Il s'agit d'un patrimoine d'infrastructures d'une valeur technique économique inestimable. Nul ne peut en douter au regard des difficultés pour étendre aujourd'hui ce réseau de 100 km avec le projet de canal Seine Nord Europe.

*Ce réseau comporte de nombreux ouvrages d'art : environ 400 barrages de navigation, 1 799 franchissements de chute (écluses, échelles d'écluses, pente d'eau), 637 ouvrages de décharge (déversoir, siphon, vanne, etc), 83 portes de garde, 389 systèmes alimentaires (barrage-réservoir, rigole, station de pompage, contournement d'écluse...), 28 tunnels-canaux, 125 ponts-canaux et 806 ouvrages de franchissement (pont, aqueduc, etc.).

source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/generalites-sur-transport-et-reseau-fluvial-en-france#e2>

Les services gestionnaires

Voies Navigables de France (VNF) sous-exploite 6 700 km de voies d'eau sur 40 000 ha de domaine public et 4 000 ouvrages. Du plus modeste au plus imposant : l'écluse de Chatou à l'aval de Paris a une longueur de 185 mètres une largeur de 18 mètres et une chute de 10 mètres environ. Pour une éclusée, ce sont plus de 30 000 m³ d'eau qui passe de l'amont à l'aval. Ce qui pose des difficultés quand l'eau vient à manquer.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) exploite le Rhône et ses 14 écluses grand gabarit. Il ne s'agit pas de son activité principale, la CNR est d'abord un producteur d'électricité.

La région Bretagne exploite quant à elle un réseau touristique qui par manque d'entretien n'offre plus qu'un mouillage de 1,20 mètre sur certains secteurs. Les plaisanciers seuls usagers (pas de transport de marchandises possible avec seulement 1,60 mètre de mouillage) sont contraints de manœuvrer eux-mêmes les écluses manuelles faute d'éclusier.

Les différents réseaux

Les 8 500 km de réseaux sont distingués d'une manière générale en grand gabarit et petit gabarit : le premier pour 2 400 km et le second pour 6 100 km. Soit une proportion de 70 % et de 30 %.

Comme nous l'avons vu dans le tableau précédent, la plaisance ne requiert pas de conditions très contraignantes. L'enfoncement d'un bateau dépend de la charge transportée. L'enfoncement d'un bateau de plaisance est tellement faible, qu'il peut naviguer dans 0,60 à 0,80 mètre d'eau. Il en est autrement du fret (transport de marchandises). Une péniche de type Freycinet requiert, elle, au minimum 1,80 et au mieux 2,20 m de mouillage. Le transport étant facturé à la tonne l'intérêt du batelier est de charger son bateau au maximum pour dégager le plus de recettes.

Le mouillage garanti par l'exploitant a donc une incidence directe sur la rentabilité des entreprises de batellerie. Réduire le mouillage à 1,60 mètre pour économiser des frais d'entretien et de curage est lourd de conséquences pour les bateliers. Et c'est justement la décision prise par VNF pour une partie du réseau à petit gabarit.

Les différents bateaux

Le canal suivant ses caractéristiques géométriques peut accueillir différents types de bateaux.

Classification des bateaux et péniches (source Wikipédia) en gris les plus courants.

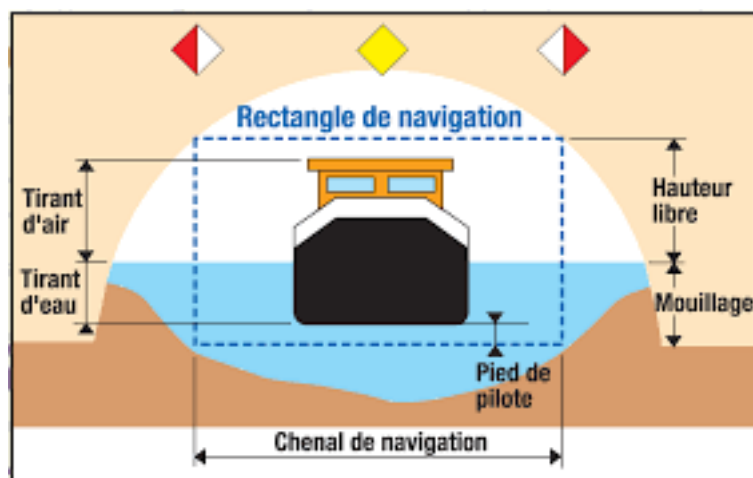
Classe	Type	Longueur	Largeur	Tirant d'eau	Tonnages transportés	Équivalent camions	
0	Bateau de plaisance	-	-	-	-		
I	Péniche Freycinet	38,50	5,05	1,8 - 2,2	250 T à 400 T	De 10 à 16 camions	Petit gabarit 6 100 km
II	Campinois	50-55	6,6	2,5	400 T à 650 T	De 16 à 26 camions	Grand gabarit 2 400 km
III	Gustav Koenigs	67-80	8,2	2,5	650 T à 1000 T	De 26 à 40 camions	
IV	Johann Welker	80-85	9,5	2,5	1000 T à 1500 T	De 40 à 60 camions	
Va	Grand Rhéнан	95-110	11,4	2,5 - 4,5	1500T à 3000 T	De 60 à 120 camions	
Vb	Grand Rhéнан	172-185	11,4	2,5 - 4,5	3200 T à 6000 T	De 60 à 120 camions	
VIa	Convoi poussé	95-110	22,8	2,5 - 4,5	3200 T à 6000 T	De 120 à 240 camions	
VIb	Convoi poussé	185-195	22,8	2,5 - 4,5	6400 T à 12000 T	De 240 à 480 camions	
VIc	Convoi poussé	193-200	34,2	2,5 - 4,5	9600 T à 18000 T	De 380 de 720 camions	
VII	Convoi poussé	195-285	34,2	2,5 - 4,5	14500 T à 27000 T	De 580 à 1080 camions	

Les entreprises de batellerie

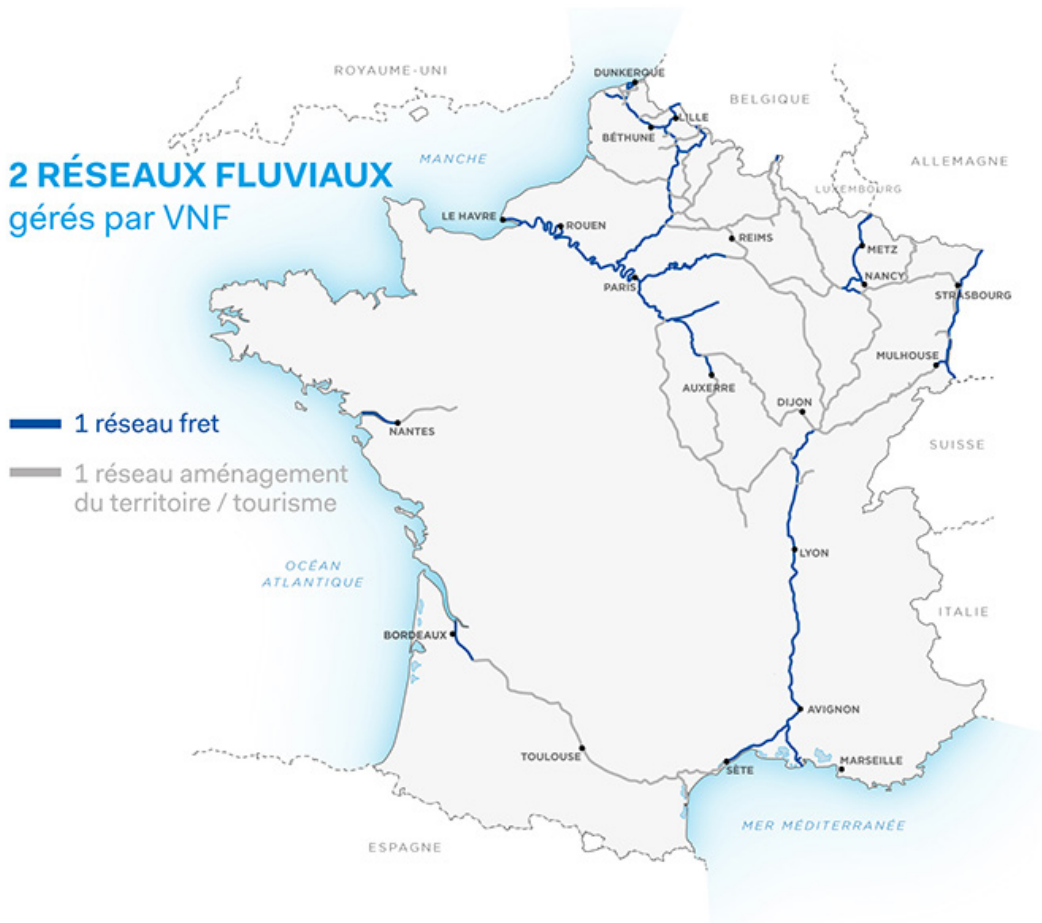
Il subsiste aujourd'hui 1 040 bateaux sous pavillon français. En 2017, le secteur des transports fluviaux comptait 982 entreprises, dont 276 dans les transports fluviaux de passagers. Concernant le transport de fret, il a d'une part la batellerie artisanale, la seule à utiliser le petit gabarit et la batellerie plus industrielle qui utilise uniquement le grand gabarit. La question de l'entretien du petit gabarit est posée.

En effet, le grand gabarit capte la majeure partie des investissements en volume et des moyens. Ce qui s'explique en partie par des travaux plus coûteux sur des ouvrages plus imposants, mais surtout par une volonté délibérée de soutenir l'activité économique des gros affréteurs et des grands groupes au détriment de l'artisanat.

Carte des réseaux (source VNF <https://www.vnf.fr/vnf/accueil/qui-sommes-nous-vnf/2-reseaux/>)



2 RÉSEAUX FLUVIAUX gérés par VNF



Nonobstant le financement supporté par le contribuable, aujourd'hui la libre circulation des marchandises est la clé de voûte de la consommation de masse.

C'est aussi un élément déterminant concourant à la mise en concurrence des travailleurs partout à travers le monde. Maintenir un faible coût de transport est un pilier des économies capitalistes.

Le stock d'énergie fossile étant limité, on doit raisonnablement s'attendre à des tensions sur le marché et à une augmentation des prix toujours plus forte.

Demain, seul quelques privilégiés pourront continuer de se déplacer comme aujourd'hui, avant d'être assignés à résidence comme le reste de la population.

Le contexte environnemental

Notre civilisation doit faire face à une extinction de masse, aux effets du dérèglement climatique, comme en témoignent les feux en Australie et en Californie.

Le dérèglement climatique est la conséquence directe du taux de dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère en constante augmentation du fait de notre consommation massive d'énergies fossiles carboneées pétrole et charbon.

Les experts estiment que si les émissions de CO2 cessaient aujourd'hui, il faudrait 10 000 ans pour retrouver une atmosphère comparable à celle présente avant la révolution industrielle vers 1850.

L'économie et la civilisation prospèrent aujourd'hui grâce à une énergie largement disponible à prix abordable. Les échanges commerciaux dans le monde sont très développés grâce au faible coût des transports.

Les enjeux

Notre civilisation est un système complexe avec de nombreuses interactions entre différents systèmes plus simples tel l'économie, le climat social, les ressources disponibles, la biodiversité, l'agriculture, la mobilité, les échanges commerciaux, la démographie, les inégalités sociales, etc.

Alors que collectivement nous avons une prise de conscience des dangers qui nous menacent, il nous faut impérativement, limiter nos émissions de gaz à effet de serre, dont le CO2 et préparer l'après pétrole.

Et dans cette perspective la voie d'eau se retrouve en bonne place des infrastructures à remettre en état de façon urgente.

C'est la priorité des priorités. Car sans pétrole impossible d'extraire du charbon ou même de faire fonctionner ou démanteler une centrale nucléaire ou plus simplement de remettre en état nos infrastructures fluviales.

Or, le capitalisme nous conduit à poursuivre nos activités et notre consommation comme si l'énergie était illimitée.

Dans l'hypothèse où la révolution n'est pas pour demain, il apparaît nécessaire de passer à la transition écologique. Ceci passe par le développement des voies navigables dans le contexte actuel capitaliste et consumériste pour que ces infrastructures soient demain toujours opérationnelles. Voilà qui met à mal les projets de téléconduite et de télégestion dont VNF fait l'apologie.

En écoutant les professionnels de la batellerie artisanale, nous avons une convergence dans nos revendications, maintenir le petit gabarit en état normal de fonctionnement. Pour les bateaux de commerce aujourd'hui, mais aussi de notre point de vue pour les transports du futur.

C'est à l'opposé de ce qui est mis en œuvre actuellement, où seul le grand gabarit compte. C'est une façon, de faire profiter les grands groupes des retombées de 80 % des investissements. Il faut en finir avec la captation par une minorité de la plus grosse part de l'argent public.

Les enjeux sociaux et environnementaux

Au regard de la situation, les revendications de la CGT de partage du temps de travail, de création d'emploi, d'arrêt des baisses d'effectifs et de développement de la voie d'eau trouvent tout leur sens.

Il est urgent :

- de remettre des agents sur le terrain, pour revenir à un équilibre acceptable de niveau service entre le petit et le grand gabarit. Suivant un calcul simple qui jette les bases de dimensionnement avec 1 centre d'exploitation pour 15 km de voie d'eau, il faudrait 5 040 agents pour la seule filière exploitation. A cela s'ajoute les services grands travaux et les services supports ainsi que la gouvernance, ce sont 6000 à 6500 agents pour un service à compétence nationale.

- de mettre en œuvre un plan de relance à grande échelle pour les investissements ou grosses réparations, et la remise à niveau du réseau.
- d'anticiper l'après pétrole et d'adapter les ouvrages et leur ergonomie en conséquences, de sécuriser l'approvisionnement en eau des canaux. Aujourd'hui les réserves en eau ne suffisent pas toujours à maintenir la navigation.

Deux cas de figures, le barrage réservoir qui alimente à lui seul un versant entier ne se remplit pas suffisamment l'hiver pour alimenter le canal tout au long de l'année. Dans ce cas, les arrêts de navigation se prolongent pendant des semaines voire des mois.

Quand la rivière est naviguée, le débit trop faible ne permet plus la navigation sauf à avoir un impact trop négatif sur la vie piscicole : c'est ce qui se passe sur des axes majeurs comme le Rhin avec des réductions de mouillage ou des interruptions de navigation comme sur la Moselle en attendant les pluies salvatrices.

La tâche est immense pour ramener un réseau navigable au maximum de son potentiel opérationnel. Comme bien souvent la volonté politique aujourd'hui n'est pas au rendez-vous.

La CGT porte des propositions qui, si elles sont mises en œuvre, garantissent un réseau d'infrastructure de déplacement doux, peu polluants et créateurs d'emplois permettant de pérenniser les échanges commerciaux par le transport de marchandises.





IGN
Des contrats
plutôt que des missions

En 2018, Valeria Faure-Muntian, député LREM de la troisième circonscription de la Loire, rendait un rapport préconisant un changement de modèle économique pour l'IGN.

Celui-ci reposait depuis les années 80 sur un équilibre savant entre la subvention pour charge de service public qui devait financer les missions de service public (parmi lesquelles la couverture en orthophoto ou encore le RGE) et des recettes commerciales issues de la vente de bases de données et des produits dérivés (dont les cartes papier).

Équilibre que l'État portait très volontiers car cela permettait, dans le cadre austéritaire qui s'applique à tous les services et établissements publics, une baisse régulière de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public) combinée avec une exigence imposant à l'IGN de maintenir voir d'augmenter ses recettes commerciales pour compenser. Mais depuis les années 2000, une évolution de contexte s'est progressivement installée par la venue de lois matérialisant la politique ordo-libérale.

L'Union Européenne, par la directive INSPIRE, a imposé aux autorités publiques de rendre leurs données environnementales géographiques accessibles sur Internet. Obligation à laquelle l'IGN se conformait déjà partiellement avec le Géoportail, gardant malgré tous des licences payantes pour les bases de données spécifiques. Cela s'est traduit par un accroissement des données disponibles sur le Géoportail,

celui-ci devenant un site de référence de la donnée géographique pour les citoyens et pour les administrations.

Par la suite, l'État Français s'est positionné sur une politique d'Open Data (Ouverture des données, donc gratuité de celles-ci) avec une intention initiale affichée de répondre aux besoins croissants en données publiques des administrations, des citoyens et du secteur privé.

La conséquence fût une obligation de mettre à disposition gratuitement de nombreuses données géographiques produites par l'IGN.

A cette époque, l'IGN fût attaqué non pas par le secteur privé mais par un des principaux acteurs de la donnée libre dans le monde, OpenStreetMap, sur une base de données de référence publique, la Base Adresse Nationale. Par un lobbying politique au plus haut sommet de l'État, OSM était parvenu à avoir ouvertement le soutien du Secrétaire d'État à la réforme de l'État sur la création de la BANO (Base Adresse Nationale Ouverte). Sous couvert d'une opération « collaborative », il s'agissait surtout d'un pompage en règle des données « adresse » de la DGFIP.

Ce fut vécu en interne comme une remise en cause de l'IGN comme opérateur de référence de l'État, et le risque était grand de voir le budget de l'établissement amputé au profit d'OSM. D'autant qu'on était en droit de se poser la question suivante : quelle est l'indépendance de l'État face à OSM ?

OpenStreetMap est une organisation à but non lucratif anglaise fondée par un certain Steve Coast pour tirer parti du GPS et des bases de données existantes et s'affranchir ainsi des services nationaux de cartographie, la frontière entre la liberté du collaboratif et l'ultralibéralisme est ténue.

L'IGN s'est tiré de ce mauvais pas en construisant un portail collaboratif « BAN » intégrant La Poste, la DGFIP et ... OSM. Autre intrant législatif, les lois Valter(2015) et République numérique dite loi Lemaire(2016) ont fini de contraindre l'IGN sur son modèle économique.

Ce couple de lois comprend un ensemble de dispositions concernant la gratuité et la réutilisation des données publiques, ce qui a fini d'empêcher l'IGN d'avoir une activité commerciale.

L'IGN a malgré tout bénéficié temporairement de l'autorisation par décret d'acquisition de redevances mais la logique qui se déploie pour les services publics créateurs de données n'est plus celle-ci.

Et d'ailleurs, le 4 mars 2019, dans sa réponse à un référé de la Cour des comptes, le Premier ministre a décidé de généraliser, sans compensation, la gratuité de la réutilisation des bases de données de l'IGN au plus tard en 2022. Mais vers quel nouveau modèle économique les services publics sont-ils maintenant poussés ?

Un modèle vieux comme le monde, la sélection naturelle! Pour arriver à équilibrer le budget dans le contexte de la gratuité des données publiques, il est prévu de « soumettre des projets aux guichets de financement destinés à soutenir les innovations de rupture (tels que le Grand Plan d'Investissement) ».

C'est une sorte de course en avant, de mise en concurrence des administrations entre elles pour des ressources toujours moindres.

Et la mission de service public est directement mise en extinction au profit du grand projet porteur de politique publique.

L'impact pour les citoyens est radical puisque, contrairement à une mission de service publique établie pour tous les citoyens avec comme critère la résorption des inégalités économiques, sociales et géographiques, cette politique publique porte en elle le dogme du gouvernement qui l'établit, libérale et austéritaire pour ce qui concerne le gouvernement Macron-Philippe.

Agence Nationale de Cohésion des Territoires : une réponse en trompe l'oeil de l'État !

L'ANCT, pourquoi ?

La création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a été souhaitée par le Président de la République E. Macron, pour, soi disant, répondre à l'abandon par l'Etat de l'assistance en ingénierie apportée aux collectivités locales (fin de l'ATESAT - assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire après la fin de l'ADS - aide de l'état pour application du droit des sols) auquel la CGT s'était fortement opposée. Tout en étant plus que réservée sur la création de cette agence « vitrine », la CGT a dénoncé la lenteur et l'amateurisme du déroulement du processus de création de l'agence et a dû batailler pour obtenir la saisie des instances représentatives des personnels et la création d'un comité de suivi ministériel dans l'intérêt des personnels.

L'ANCT, c'est quoi ?

L'ANCT résulte de la fusion tout ou partie de quatre entités sans création d'emplois supplémentaires.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), service du ministère de la cohésion des territoires avec des agents fonctionnaires et contractuels publics,

L'Agence du NUMérique (ANUM), service à compétence nationale avec également des agents sous statuts publics,

L'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), établissement public avec du personnel sous statut privé.

L'Agence de Service et de Paiement SI Synergies Fonds européen, outil de suivi et de gestion des fonds européens.

L'agence compterait environ 327 ETPT (238 issus du CGET, 28 de l'ANUM, 43 de l'EPARECA, 14 de l'ASP SI et 4 supplémentaires du programme 217 et Agence comptable).

Les enjeux de politiques publiques en lien avec la création de l'ANCT

Selon la loi du 22 juillet 2019, l'ANCT aura « pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en oeuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques ». Rien que ça ! Mais à la lecture du décret de création de l'Agence paru au JO du 19 novembre 2019, les ambitions de politiques publiques se dégonflent et les termes utilisés caractérisent plutôt un guichet unique : « travaux d'observation [...], de réflexions prospectives et stratégiques [...], mise en place de dispositifs [...] ». Que deviendront les missions qui étaient assurées par le CGET notamment en matière de politiques de la ville, d'égalité des territoires, de cohésion sociale et économique des territoires et de leur évaluation ?

Coté moyens, il se confirme que l'ANCT ne disposera pas de budget d'intervention en propre. Celui-ci (BOP 112 et 147), y compris la part des partenariats nationaux du CGET, sera confié à la Direction Générale des Collectivités Locales. Des conventions seront passées avec des services et établissements partenaires (ANAH, ADEME, ANRU, CEREMA) des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et des collectivités territoriales (MCT) dont une partie des effectifs et des moyens financiers seront monopolisés. En 2020, l'ANCT aura, sur le papier un budget d'à peine 50 millions d'euros dont la moitié en fonctionnement alors que la somme des budgets des entités partenaires représente 450 millions d'euros. Pourtant les besoins d'intervention concrète en ingénierie publique auprès des collectivités territoriales sont énormes et le risque est que l'agence ait recours aux cabinets d'études privés. D'ailleurs, l'administration prétend que dans l'urgence de la transformation des missions, l'ANCT devra faire appel à des prestataires extérieurs à hauteur de 10 millions d'€ (1/5 de son budget pour 2020), et que cette situation ne serait que « temporaire »... Comment ne pas voir ici une privatisation de service public ?

Enfin, localement les Préfets de Département seront l'unique porte d'accès des collectivités à l'ANCT, dont la tutelle est confiée au Ministère de l'Intérieur et évince rigoureusement celles de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Quel sera donc le véritable enjeu de cet outil de l'Etat à l'interface des collectivités ?

L'ANCT est encore un trompe l'oeil pour berner la population en faisant croire que l'Etat n'abandonne pas les territoires, alors qu'il s'agit de canaliser au gré des choix préfectoraux des moyens existants !

Et les personnels dans tout ça ?

Les agents du Commissariat général à l'égalité des territoires, qui composeront la majorité des forces vives de la future ANCT, et leurs organisations syndicales représentatives dénoncent l'organisation erratique et le manque cruel de moyens dont disposera cet établissement public de l'Etat. Les agents ne sont pas aujourd'hui en mesure de se « situer dans la nouvelle organisation » alors que la création de « délégations locales de l'Agence » dont l'existence a toujours été niée auparavant est désormais évoquée. Aucune réponse précise n'est apportée aux agents qui s'interrogent sur les missions de l'administration centrale et ses moyens, sur la définition des métiers des agents, sur l'organisation du travail de l'ANCT.

L'administration dont le préfigurateur Yves Le Breton, annonce l'intention de recruter de nouveaux responsables de projet dans différents ministères sans considérer les compétences internes. Les directeurs de programme seraient recrutés par les ministres voire par le Président de la République, en contradiction formelle avec l'article 13 de la Constitution et le statut général des fonctionnaires. Il y aurait des missions supplémentaires, sans abandonner les anciennes, et miraculeusement sans intensification du travail. L'administration refuse d'envisager un statut unique et spécifique pour les agents contractuels de droit public de l'ANCT. La direction propose en guise d'accompagnement au changement des entretiens bilatéraux avec les supérieurs hiérarchiques. Du fait du climat délétère, ce sont des dizaines de départs non remplacés et le recours accru à des vacataires.

Les revendications CGT

- Des effectifs et des moyens suffisants pour assurer les missions relevant de l'ex CGET et de la nouvelle ANCT, notamment 40 ETP supplémentaires promis
- La clarification des missions et de l'organisation de l'ANCT
- Des garanties (collectives et individuelles) pour les personnels dans le cadre du repositionnement
- Un statut unique et spécifique pour les agents contractuels de droit public de l'ANCT.
- La transparence des critères fixant le niveau de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) avec notification individuelle annuelle



TRIBUNE *la voix des retraités*

Bureau de l'UFR du 18 février 2020

Notre précédente réunion s'est tenue le 17 septembre 2019, il y a 5 mois !!!

Des mois dont la caractéristique essentielle, du point de vue de la lutte de classe, n'a pas été le calme. Au contraire, ce furent, et ce sont toujours, des jours et des semaines et maintenant des mois de lutte de classe très intense.

A l'inverse, pour nous membres du bureau de l'UFR, cela a été un collapse. Je ne parle pas de chaque membre, en tant qu'individu, qui a pu participer à ces luttes, selon ses engagements et ses possibilités.

Mais de la structure syndicale responsable qu'est le Bureau de l'UFR Équipement tant qu'une nouvelle instance, un Congrès, une Conférence ou autre de même type ne nous aura pas dissous, remplacés, ou reconduits.

Alors même que notre existence comme instance fédérale s'est trouvée affirmée et donc renforcée au Congrès de la Fédération tenu la semaine suivant notre dernière réunion.

J'y ai - en votre nom - présenté un bilan positif de notre activité, car je le considère comme tel. Et bien plus si l'on y regarde de plus près. Si l'on considère, par exemple, les 3 mandatés représentant 1348 syndiqués retraités CGT dont nous sommes porteurs au 12ème Congrès de l'UCR.

Nous avons tenu un cadre organisé qui a eu son utilité, en particulier dans le débat sur le maintien ou pas de la Fédération de l'Équipement et de l'environnement, et ce cadre, si nous le maintenons, pourra être saisi par d'autres.

Nous pouvons nous féliciter de la publication hier 17 février sous l'entête de la Fédération Nationale Équipement Environnement d'un tract intitulé : « La retraite par points, nous disons non !...la justice, c'est de le retirer » et qui appelle les personnels à agir « pour gagner le retrait de cette réforme ».

Ceci dit, 5 mois sans que le Bureau de l'UFR ne puisse se réunir, quelles qu'en soient les raisons, cela crée des difficultés, d'autant que plus les événements sont intenses, plus le temps se dilate.

Le 17 novembre – date de notre dernière réunion – les organisations syndicales des agents de la RATP avaient déjà appelé à la grève à partir du 5 décembre contre le projet Macron-Delevoye, puis Macron-Buzyn, et depuis hier Macron-Véran.

Rien que cette succession de ministres en charge de la « réforme » démontre l'ampleur et la profondeur du mouvement en cours. En son centre il y a la défense des retraites, mais il y a aussi chez les cheminots directement lié à leur système de retraites leur statut et la privatisation – engagée – du système ferroviaire.

Chez les fonctionnaires de l'Etat directement lié au Code des pensions civiles et militaires, il y a le Statut des fonctionnaires de l'Etat largement entamée par « loi de transformation de la fonction publique » dont l'application est actuellement mise en œuvre par une série de dispositions réglementaires, et auxquelles sont confrontés tous les fonctionnaires de l'Etat, nos adhérents, mais aussi, par exemple, les enseignants confrontés simultanément à une atteinte inouïe de ce qui était l'Instruction publique devenue Système éducatif et maintenant Machine à broyer les jeunes générations avec la mise en application du nouveau Bac par points comme la retraite du même nom.

Evidemment, la grève dans les hôpitaux ne nous surprend pas puisque dès les lois Bachelot et Touraine nous avons vu à quoi serait réduit le système de santé. Ce que les personnels hospitaliers de toutes catégories, y compris les médecins chefs de Service, ne peuvent plus supporter car plus leurs conditions de travail deviennent difficiles, moins ils sont payés, moins ils peuvent soigner correctement les malades, et encore moins les vieux malades. Là encore, c'est l'existence du service public qui est en cause. A juste titre, un médecin chef de service dans un hôpital déclarait à la radio la veille de la grève des hôpitaux le 14 février : « je

n'ose pas croire que cette politique qui nous empêche de soigner les malades soit pour favoriser le privé ». On pourrait continuer et passer en revue toutes les corporations du public ou du privé qui tour à tour se mobilisent, font grève, manifestent, les pompiers, les avocats, les danseuses et danseurs, les raffineries, les camionneurs... pour le retrait du projet Macron sur les retraites.

Dans nos discussions syndicales des questions se posent : pourquoi pas tous ensemble en grève jusqu'au retrait ? Pourquoi continuer à participer à des concertations, pour



ensuite déclarer qu'elles ne servent à rien et pour y retourner, comme aujourd'hui même avec la réouverture de la Conférence sur le financement des retraites ? Qu'attend la Confédération pour appeler tous ensemble à faire grève jusqu'au retrait de la loi en cours d'examen à l'Assemblée nationale ? Qui d'autre a le pouvoir et le devoir de le faire ?

Un nouveau ministre vient d'être désigné, il a l'air plus pu-gnace que Buzyn, moins finaud que Delevoye. L'énoncé de la succession des ministres chargés de porter la réforme des retraites révèle la crise qui affecte le gouvernement face à la mobilisation de la classe ouvrière depuis des semaines et des mois pour le retrait de la réforme, entraînant avec elle de larges secteurs de la population...



L'argent de ma cotisation, à quoi sert il ?

Le système de cotisations repose sur un principe de financement nécessaire pour se donner les moyens de l'action collective. La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...).

Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte. Elle participe de l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou de groupes de pression.

La cotisation est constituée de 12 timbres mensuels, le premier s'appelant FNI (Fond national interprofessionnel) et les 11 autres appelés timbres.

Le montant de la cotisation est fixé à 1% du salaire net ou de sa pension (régime de base + complémentaire).

La cotisation est reversée via notre outil COGETISE qui répartit les cotisations entre les différentes structures de la CGT.

Le crédit d'impôt

1 % de la rémunération nette



Pour les collègues non imposables: elle donne un **crédit d'impôt restituable**



Une cotisation syndicale de **100 €** ne coûte en réalité que :



Déductible des impôts à hauteur de :



Quand dois je payer ma cotisation ?

De part son utilisation, ma cotisation doit être payée régulièrement afin de ne pas mettre en difficulté les différentes structures qui engagent des frais au quotidien et qui n'ont pas de fond de roulement important.

Le règlement du premier timbre appelé FNI doit se faire en début d'année afin que chaque structure puisse définir un prévisionnel sur le nombre de syndiqué existant dans leur champ et connaître quelles seront les potentielles reversements pour la construction de leur budget.

Le règlement des timbres suivants doit se faire régulièrement dans l'année pour ne pas mettre en difficulté financière l'ensemble des structures CGT.

Les déclarations COGETISE sont clôturées en février de l'année n+2.

Exemple : Il n'est plus possible de verser des cotisations au titre de l'année 2015 à compter du 1er mars 2017.

Comment est utilisée ma cotisation ?

Mon syndicat d'affiliation conserve une part de 33 % pour son fonctionnement.

Concernant le premier timbre appelé FNI, les 67 % sont ventilés entre le Fonds national interprofessionnel, la Solidarité Vie syndicale, Indécosa et l'Avenir Social.

Concernant les 11 timbres suivants, les 67 % sont ventilées entre les différentes structures de la CGT interprofessionnelles et professionnelles, locales et nationales ainsi que la presse confédérale.

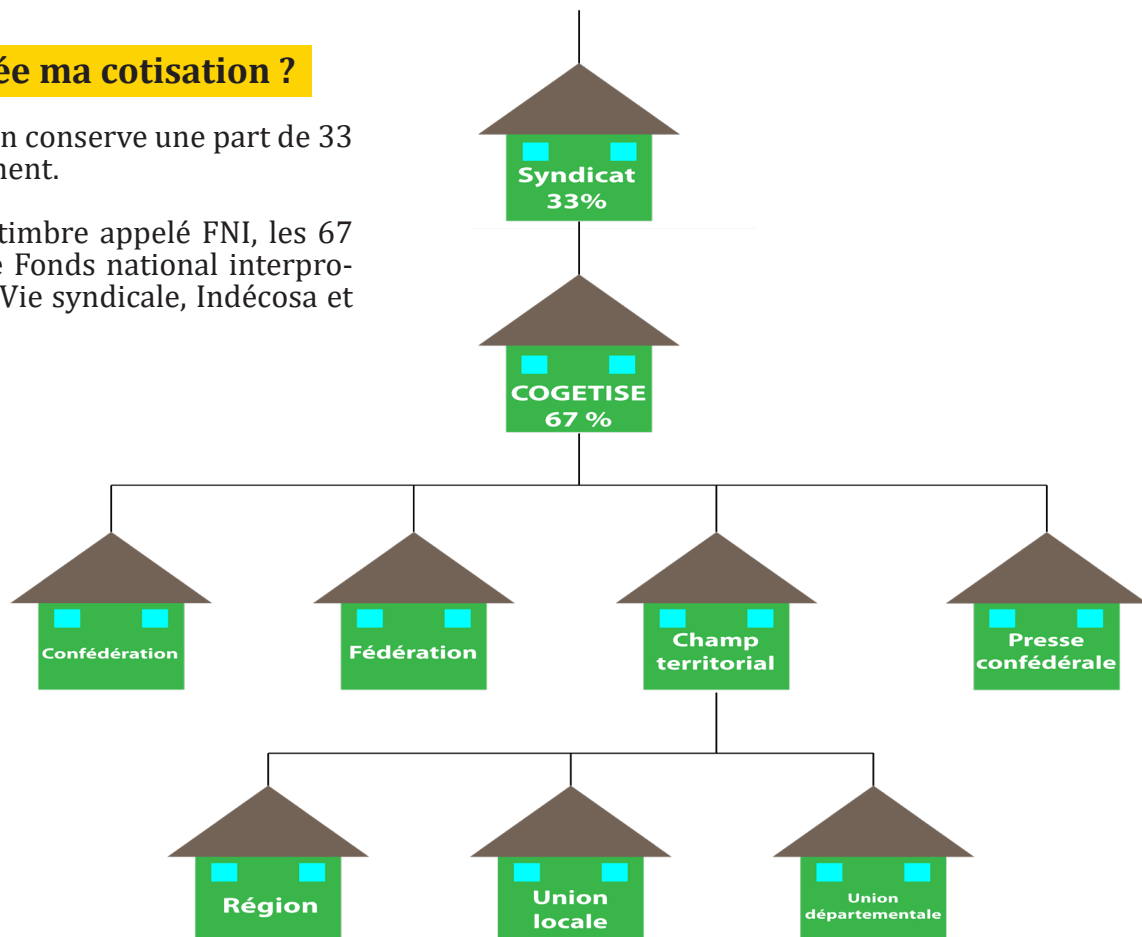
Quel droit me donne ma cotisation ?

Elle permet ma participation aux différentes instances et congrès des structures syndicales auxquelles j'appartiens (Confédération, Union Départementale, Union Locale, syndicat, collectif,...) et instances représentatives des personnels.

Ma cotisation me permet également de bénéficier des conseils d'Indécosa, association de consommateurs pour l'information et la défense des salariés.



Répartition de ma cotisation



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**



**Ce qui est essentiel à la Macif,
c'est d'apporter une protection adaptée
à votre comité d'entreprise*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise**.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous
en point d'accueil ou sur www.macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

** Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).